

### LE MOT DU MAIRE

Le printemps s'est déjà installé, et malgré les fortes pluies de fin mars, le déficit pluviométrique est encore bien réel.

Nous devons tous être conscients que la gestion de l'eau est importante, car cette sécheresse qui impacte notre département, concerne tous les habitants. Nous vous demandons de faire des efforts pour économiser l'eau et éviter peut-être, des restrictions draconiennes imposées cet été, par la police de l'eau.

Comme à l'accoutumée au cours du premier trimestre, les élus et moi-même, élaborons le budget primitif pour l'année.

Les résultats de clôture du budget 2023 reflètent notre volonté de maîtriser nos dépenses, tout en réalisant les différents investissements prévus. Le budget comptable de 2024 a été conçu dans le même état d'esprit, ambitieux pour continuer à réaliser nos projets, sans augmenter la fiscalité locale.

Sur vos feuilles d'impôts fonciers, vous constaterez que l'Etat a relevé de 3,9 % les bases locatives, et que le taux de TEOM augmente encore cette année de 0.46 % pour le SICTOM Pézenas-Agde, mais que le pourcentage communal est resté inchangé.

Nos efforts de propreté se poursuivent malgré l'incivisme d'une minorité de personnes qui pollue la vie d'une grande majorité de la population.

Nous espérons que vous avez su apprécier l'efficacité de l'appareil « Glutton » qui permet de mieux entretenir les rues de la partie ancienne du village.

Nous poursuivons nos efforts pour faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre.

L'année 2024 sera également une année électorale, vous serez invités à vous rendre aux urnes le 9 juin, pour les élections européennes.

Les inscriptions sur les listes électorales, principale et complémentaire européenne, sont

possibles jusqu'au 1<sup>er</sup> mai en ligne ou jusqu'au 3 mai 2024 en Mairie.

Pour rappel tous les électeurs doivent voter à la salle polyvalente.

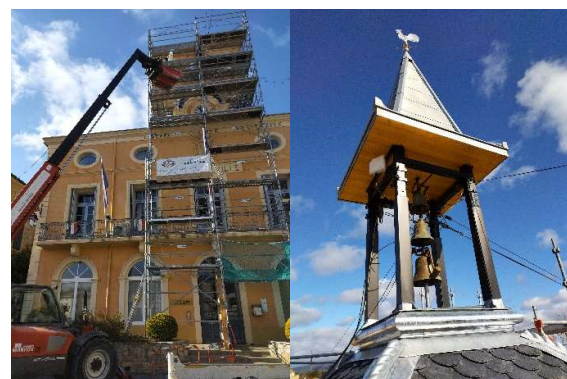
### CAMPANILE DE L'HÔTEL DE VILLE

Comme vous l'avez constaté nous avons dû faire intervenir « l'Atelier de Benjamin » pour remettre en état le clocher de la Mairie qui risquait de s'effondrer et de créer des dégâts importants. Ces travaux ont nécessité l'installation d'un échafaudage conséquent, et une intervention de plusieurs semaines. Le coût de cette réhabilitation est de 31 465 € HT, nous avons obtenu une subvention de : 11 370 € de l'Etat et 11 400 € du Département de l'Hérault.

C'est le rôle des élus de veiller à l'entretien de nos bâtiments anciens, même si tout cela a un coût important pour la commune.

Une intervention en façade, par le tailleur de pierres au niveau du clocher a dû aussi être réalisée. Ce dernier devra encore intervenir prochainement car une autre fissure importante démarre de la partie haute du bâtiment, jusqu'à un des corbeaux. Il faut rapidement intervenir avant que la situation ne s'aggrave.

Merci pour la qualité du travail effectué par notre couvreur et par le tailleur de pierres, tous deux artisans locaux.



## RESTAURANT SCOLAIRE

Le prestataire pour la cantine, Sud-Est Traiteur, nous a informés qu'une majoration de 8.94 % serait appliquée à compter de septembre prochain. Au vu de toutes les augmentations, la commune est obligée de répercuter cette hausse sur le prix du repas qui passera à 4 € + 1 € pour l'accueil périscolaire, soit un total de 5 €.

Ayant eu un retour positif de plusieurs parents sur la qualité du service, nous avons reconduit le contrat avec cette société.

**Pour rappel, les parents règlent le prix exact du repas, mais l'heure d'encadrement qu'ils paient 1 € coûte 3,98€ à la commune.**

Actuellement nous accueillons en moyenne 120 enfants par jour.

## CCAS PLURICOMMUNAL



**Pour les personnes âgées, isolées ou en situation de handicap**, le CCAS, comme chaque année, met en place un registre nominatif et CONFIDENTIEL de veille.

Ce registre sert de plan d'alerte, d'urgence et de sécurité, d'information et d'assistance aux personnes qui auraient besoin de ce contact.

Les personnes résidant à leur domicile, seules, peuvent être inscrites sur ce registre nominatif.

Pour bénéficier de ce dispositif d'aide, les demandeurs doivent répondre à des critères précis. Sont concernées :

Les personnes âgées de 65 ans et plus ;

Les personnes de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail ;

Les personnes adultes handicapées bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), de la prestation de compensation, de la carte mobilité inclusion, d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une pension d'invalidité servie au titre d'un régime de base de la Sécurité sociale ou du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Vous trouverez le bulletin d'inscription sur le site Internet de la Mairie : [roujan.fr](http://roujan.fr), vous pouvez aussi le demander par mail : [ccas@roujan.fr](mailto:ccas@roujan.fr)

Renseignements CCAS : 04 67 25 01 45

## FOIRE INTERCOMMUNALE

La 33<sup>ème</sup> Foire Intercommunale de Roujan s'est déroulée le dimanche 7 avril.

Le soleil nous a manqué mais la population, les visiteurs et les promeneurs étaient bien présents. Chaque année cette manifestation est un beau moment de convivialité, un grand merci au Comité des Festivités Roujanaises et à toutes et tous qui ont donné de leur temps pour que cette journée soit réussie !



## URBANISME - CABANISATION

Le service urbanisme de la commune contacte les propriétaires de terrains agricoles sur lesquels sont implantés : cabanon, tente, construction illicite, épave, mobil-home, véhicule ...

Nous vous rappelons que ces instructions sont envoyées de la préfecture par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Territoires et de la

Mer (DDTM), qui a effectué un repérage sur la commune grâce à son logiciel « AIGLE ».

Suite aux documents que nous recevons, nous devons entrer en contact avec les propriétaires qui sont en infraction, afin de les obliger à remettre leur terrain dans l'état initial ou bien s'ils ne s'exécutent pas, de dresser un procès-verbal qui sera envoyé aux autorités compétentes.

Nous essayons de les rencontrer, de les écouter et de régler cette situation pour éviter la mise en place d'une procédure au tribunal judiciaire.

Pour les personnes concernées, évitez de rester silencieux suite à notre courrier.

De même nous rappelons à tous les pétitionnaires que les travaux réalisés doivent être impérativement conformes à l'autorisation obtenue, permis de construire ou déclaration préalable. Toute modification doit faire l'objet d'une nouvelle demande à déposer en Mairie.

#### BASE ADRESSE LOCALE



base  
adresse  
locale

Assurer une adresse normalisée à tous ses administrés est une compétence communale.

Une adresse c'est :

- Un numéro, une voie, le code postal suivi du nom de la commune ;
- Un point sur la carte : coordonnées GPS.

Les agents administratifs et les élus travaillent à la certification des adresses existantes et à la création des adresses manquantes afin que chacun puisse bénéficier d'une adresse qui permette l'accès aux secours, aux services de livraison et au raccordement à la fibre.

Si vous êtes concerné, vous recevrez un courrier de la Mairie vous informant de la nouvelle adresse qui vous est attribuée.

Le Conseil municipal délibèrera pour créer les nouvelles voies ou lieux-dits, le cas échéant, et le Maire attribuera les numéros dans ces voies et lieux-dits.

Vous pouvez consulter la base adresse de Roujan, qui est mise à jour régulièrement, en tapant cet URL dans votre moteur de recherche Internet :

<https://adresse.data.gouv.fr/base-adresse-nationale/34237>

#### FRELONS ASIATIQUES



Avec le printemps le frelon asiatique fait son retour. Redoutable prédateur des abeilles, il se nourrit aussi de nombreux autres pollinisateurs. Outre l'apiculture, ses impacts sont très importants sur plusieurs autres activités comme l'arboriculture et toutes les professions dédiées aux espaces verts.

Pour lutter efficacement contre la prolifération des nids il faut piéger les femelles fondatrices qui survivent à l'hiver.

1 femelle = 1 nid = 10 000 frelons  
= de nombreux autres nids

Dès maintenant et jusqu'à la fin du printemps il est possible de le piéger, au moyen d'une bouteille plastique dans laquelle on verse **3 à 4 cm d'un mélange composé de 1/3 de bière, 1/3 de sirop de fruits rouges (cassis ou framboise) 1/3 de vin blanc** pour repousser les abeilles.

Au-dessus de ce mélange percer 3 trous de 8 mm par lesquels le frelon pourra entrer sans pouvoir ressortir.

Pendre la bouteille à une branche ou la poser à une hauteur comprise entre 0,5 m et 1,5 m. Tous les 8-10 jours maximum il convient de renouveler le mélange pour conserver toute l'efficacité du piège. Il est préférable d'y laisser quelques frelons - même morts - pour améliorer l'attractivité.

## CONTAINERS - DÉCHÈTERIE



Nous constatons à nouveau un relâchement de la part de certains administrés pour sortir et rentrer leurs containers individuels, aux heures et aux jours prescrits.

**Après les nombreux avertissements mis en place, nous allons passer à une phase beaucoup plus répressive envers ceux qui ne veulent pas faire un effort !**

Les points d'apports volontaires ne sont pas prévus pour déposer les ordures à côté des containers ; quand l'ouverture du PAV n'est pas adaptée à votre dépôt, rendez-vous à la déchèterie.

Faites preuve de civisme par rapport à vos voisins !! De même, nous remarquons une recrudescence de dépôts sauvages : branchages, matériaux, encombrants, et tous types de déchets tout autour de Roujan. Pour rappel la réglementation des accès aux déchèteries ne change pas :

- L'accès pour les particuliers reste **GRATUIT** sur toutes les déchèteries du SICTOM.
- L'accès des professionnels reste possible sur inscription auprès du SICTOM et la facturation se fait en fonction des types d'apport.

**A ce jour, près de 50 00 badges ont déjà été réalisés.**

Pour les particuliers et les professionnels ne l'ayant pas encore demandé, il est toujours temps de l'obtenir en quelques clics : Il suffit simplement de se connecter sur le site du SICTOM et de renseigner les informations demandées :

Particuliers : Carte grise et justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Professionnels : Carte(s) grise(s), extrait de Kbis de moins de 3 mois et RIB.

Le badge permet d'accéder aux 18 déchèteries du SICTOM.

Nous avons la chance d'avoir une déchèterie à proximité, faisons l'effort de maintenir notre environnement propre et agréable !

## SERVICES COMMUNAUX

En raison des 2 jours fériés consécutifs : le mercredi 8 mai et le jeudi de l'Ascension 9 mai, la Mairie et les établissements communaux **seront fermés le vendredi 10 mai.**

## LA CHORALE DES FANFARONS

Les enfants de maternelle ont animé un spectacle à la salle polyvalente le vendredi 29 mars dernier organisé par les enseignants de petite, moyenne et grande section.



## ÉTAT CIVIL

Le Maire et le Conseil Municipal ont la joie de faire part de la naissance de :

MARTINEZ Lilou, née le 30 janvier 2024 à Béziers  
LABATI PAILHES Eve, née le 11 février 2024 à Béziers  
MAZOT Octavia, née le 14 mars 2024 à Béziers  
MUSCAT Leïa, née le 26 mars 2024 à Béziers

De l'union de  
CECHOWSKI THÉRY Jean-Marc et CLARISSE Dominique,  
célébrée le 23 février 2024

LALANDE Jean-Christophe et GRANIER Magali, célébrée le 6 avril 2024

Et le regret de faire part du décès de :  
JEANJEAN Annette, décédée le 24 janvier 2024 à Pézenas  
MAHUZIES Yves, décédé le 5 février 2024 à Sommières  
DESLANDES Bernard, décédé le 7 février 2024 à Roujan  
FÉRET Chrystelle, décédé le 24 février 2024 à Roujan  
FACKER Bernadette épouse HOLMES, décédée le 3 mars 2024 à Fontès  
VALETTE Jacques, décédé le 9 mars 2024 à Montagnac  
CECHOWSKI THÉRY Jean-Marc, décédé le 20 mars 2024 à Roujan  
THIEBAULT Elodie, décédée le 29 mars 2024 à Roujan.